

Séance du 8 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215600032-20261008-2026_99-DE

Date de la convocation : 02/10/2026
Date d'affichage : 02/10/2026

Secrétaire de séance : FOREST Dany

Le huit octobre deux-mille-vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, s'est installé sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PERIES, le Maire.

NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :	NOMS - Prénoms	Présent(e)	Absent(e)-Excusé(e)	A donné pouvoir à :
PERIES Jean-Philippe	X			JEGAT Anne	X		
AUBRY Jean-Pierre	X			JEGAT David	X		
BLANCKAERT Sylvie	X			KOHAUT Catherine		Excusée	FOREST Dany
CHAIZE Catherine	X			LATINIER Alain	X		
CHLEBOWSKI Stéphane	X			LE MENTEC Fanny	X		
CRUSSAIRE Nicolas		Excusé	PERIES Jean-Philippe	MAUGER Antoine	X		
DELAFOULHOUZE Yann	X			MONCHAL Pierre	X		
D'HEROUVILLE Isabelle	X			MONNIN Eric	X		
DUPRIEU Marie	X			MONTIEGE Aude	X		
FOREST Dany	X			PARENT Christophe	X		
GOBERT Martine	X			QUEMERAIS Elisabeth	X		
GREGOIRE Laurent		Excusé	QUEMERAIS Elisabeth	RUELLAN Yoann	X		
GUYOT Philippe	X			THEN Charlene	X		
HEMAR Etienne	X			TOUREAU Alain	X		
JARLEGAND Elisabeth	X						

Total membres	Présents	Pouvoirs	Votants
29	26	3	29

Délibération N°99 du 8 octobre 2026 – Finances – Demande de subvention au titre du fonds de concours « soutien à l'investissement local » auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour l'aménagement d'un terrain synthétique au Parc Franco

Rapporteur : Stéphan CHLEBOWSKI

Vu la consultation des membres de la commission avisés par mail en date du 28 septembre 2026,

La ville d'Arradon dispose actuellement de trois terrains en herbe dédiés à la pratique du football, utilisés notamment par l'association locale de football.

La ville souhaite accompagner le développement de son équipe de football et transformer le terrain B du Parc Franco, actuellement enherbé, en terrain synthétique. L'investissement permettrait d'améliorer la disponibilité du terrain pour la pratique sportive. En effet, celui-ci est actuellement impraticable une partie de l'année (sécheresse ou trop grande humidité), nécessitant des travaux de gros entretien sur juin et juillet, limitant donc son usage estival. La canicule de 2026 n'a fait que confirmer cet état de fait.

Par conséquent, la création de ce terrain synthétique permettrait de l'ouvrir à de nouveaux usagers, notamment les scolaires (écoles et collèges), le centre de loisir et d'autres associations y compris extra-communales.

Les travaux envisagés sont :

- Création d'un terrain de football synthétique fermé par une main courante
- Création d'un espace tribune
- Remplacement de l'éclairage actuel par des projecteurs LED
- Création de 2 nouveaux vestiaires arbitres, un local délégué et un espace médical + rénovation des 4 vestiaires actuels
- Rénovation et mise aux normes de la buvette

Idéalement, les travaux pourraient viser d'obtenir un terrain homologué en T5 et E5 par la Fédération Française de football. Pour cela, deux demandes de dérogations sont en cours de négociation avec la Fédération, au vu du surcoût que les travaux nécessaires engendreront :

- Dimension du terrain de 100x60m (au lieu de 105x68m exigé)
- Maintien des 4 vestiaires existants malgré une surface insuffisante (16m² au lieu de 20m²)

Le coût estimé pour cette opération s'élève à 1 500 000 € TTC.

A ce titre, la commune sollicite une subvention auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours « soutien à l'investissement local » pour la somme de 30 000 € correspondant à l'enveloppe 2026.

D'autres demandes de subventions seront formulées auprès du Conseil départemental du Morbihan, de l'Etat au titre de la DETR 2027 et de la Fédération Française de Football.

Après débat, le Conseil Municipal est donc invité à délibérer pour :

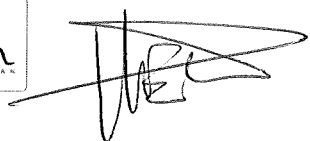
- ***Solliciter une subvention auprès de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours « Soutien à l'investissement local » 2026 pour la somme de 30 000 € pour les travaux d'aménagement d'un terrain synthétique au Parc Franco ;***
- ***Autoriser le Maire à prendre toutes dispositions et signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.***

Le bordereau est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

La secrétaire,
Dany FOREST



Le Maire,
Jean-Philippe PERIES



Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Arradon, le 09 octobre 2026, le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.